

MINÉDOC

- Rapport

1977-1981

M
120

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.

PREPARATION DU DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL (1977-1981)

CULTURE ET BEAUX-ARTS

Commission

J. NTIGURA, Président

A. HAMM, Rapporteur

Th. MULISA

S. BISANGWA

N. UKEZA.

1- SITUATION ACTUELLE

11- Historique

12- Bilan critique

121- Inadéquation des objectifs

122- Insuffisance des moyens

123- Manque de coordination dans l'action culturelle.

2- GRANDES ORIENTATIONS

21- Mission

22- Objectifs

221- Mise en valeur du Patrimoine culturel

2211- Recensement et classification

2212- Planification de la Recherche

222- Contribution à la promotion culturelle

2221- Promotion de la Culture rwandaise

2222- Accueil des Cultures étrangères

2223- Appui administratif aux organisateurs

223- Contribution à l'information et à la formation culturelles.

3- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

31- Service Central de Documentation Culturelle

32- Bulletin d'Echanges Culturels

33- Concours littéraire

34- Concours artistique

35- Séminaire culturel.

1- ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

11- HISTORIQUE

Créé voici plus de 10 ans, le service de la Culture et des Beaux-Arts a été rattaché sous des appellations diverses, tantôt à l'Education Nationale, tantôt à l'Information.

L'arrêté présidentiel n°179/07 du 25 août 1975, modifiant l'arrêté présidentiel n°103/03/2 du 29 mai 1974 portant organisation et attributions des services de l'Administration Centrale, transfère la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts au Ministère de l'Education Nationale.

12- BILAN CRITIQUE

Le bilan du Service est des plus modeste, alors que d'autres Ministères ont obtenu des réalisations intéressantes dans le domaine culturel et que des Instituts spécialisés et des chercheurs isolés poursuivent des recherches de qualité, qui gagneraient à être coordonnées par un organe central.

Les résultats peu marquants du service de la Culture et des Beaux-Arts s'expliquent par des objectifs trop ambitieux, des moyens dérisoires et l'absence de coordination entre les services, organismes et personnes ayant la culture dans leurs attributions.

121- Ambition des objectifs

L'organigramme du 29 mai 1974 fixe, dans le cadre de ce qui était alors le Ministère de l'Information, les attributions de la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts. Elles sont d'entretenir des "relations" avec l'Académie Rwandaise et les autres organismes nationaux et étrangers s'intéressant à la Culture, d'étudier les programmes de l'enseignement artistique, de gérer les musées nationaux, de collaborer aux manifestations, d'inventorier certaines richesses culturelles, de collationner les travaux existants dans divers domaines, de mener enfin des études sur des sujets aussi variés que les Lettres anciennes et modernes, la Langue nationale, les totems et les tabous, la sculpture, la céramique et l'architecture, les sports anciens et modernes et leur évolution... La liste n'est pas exhaustive.

L'ambition, l'éparpillement, l'ambiguïté parfois de ces objectifs n'incitaient pas à un travail cohérent et de longue haleine, compte tenu du peu de moyens disponibles.

122- Insuffisance des moyens

La Direction Générale compte actuellement 44 personnes sous statut, dont 6 ont un niveau d'études supérieures (2 licenciés, 4 bacheliers) et 8 personnes sous contrat essentiellement pour les tâches d'exécution et de service (secrétaires, planton, veilleur). Cet effectif, déjà bien modeste pour réaliser les objectifs décrits au chapitre 2, est dérisoire en regard des attributions qui sont légalement les siennes.

Les locaux sont insuffisants et le mobilier, sommaire, se réduit à 4 bureaux, 6 tables, 6 armoires et une vingtaine de chaises.

Le matériel technique comporte, outre de rares machines à écrire et à calculer, 1 photocopieuse, 2 appareils photos, 2 radio-enregistreurs, 5 lecteurs de cassettes, 2 magnétophones et 1 projecteur.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du budget sur les 3 dernières années.

	1973	1974	1975
Personnel S/statut	840.000	2.404.000	2.500.000
Voyages de service	170.000	270.000	600.000
Personnel S/contrat	30.000	180.000	350.000
Matériel et fournitures de bureau	50.000	100.000	120.000
Eau-électricité	110.000	30.000	30.000
Téléph.-Télégramme	-	30.000	30.000
Matériel technique	-	200.000	200.000
Publication bulletins	-	100.000	100.000
Frais de renseignements	-	110.000	100.000
	1.200.000	3.424.000	4.030.000

Les budgets de 1974 et 1975 sont en nette progression sur celui de 1973. L'augmentation est particulièrement sensible pour les salaires et le matériel technique. Elle reste cependant insuffisante en regard des objectifs décrits au chapitre suivant.

On notera avec intérêt l'apparition d'une rubrique "Publication de bulletins", qui facilitera les tâches d'information et de coordination, dont l'importance est soulignée plus loin.

123-Manque de coordination dans l'action culturelle

L'action culturelle est entre de multiples services, parmi lesquels on peut citer le Ministère de la Jeunesse (Ballot national, Direction des loisirs et du folklore, Bureau des groupements socio-culturels), le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif (Division de l'Education populaire), l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (sites et monuments), l'Office Rwandais d'Information, l'Académie Rwandaise de la Culture, l'IERS, l'UNR, l'ISAR, des établissements scolaires et des institutions diverses.

Ces services s'informent peu de leurs réalisations et de leurs projets respectifs, ce qui entrave la coordination et la planification de l'action culturelle. Il apparaît donc indispensable de confier à un organe unique, la responsabilité de coordonner l'ensemble des actions entreprises dans ce domaine, afin de faciliter la mise en oeuvre d'une politique nationale de la Culture. La cohésion de l'ensemble garantit l'efficacité maximale de chacun.

Le chapitre qui suit précise cet objectif.

2- GRANDES ORIENTATIONS

21- MISSION

"Le Mouvement croit à l'égalité des hommes et à la complémentarité de leurs cultures. Cependant, pour contribuer à l'enrichissement de la culture universelle, chaque peuple doit d'abord retrouver et définir son génie propre. Le Peuple Rwandais doit donc définir sa culture et s'en imprégner profondément, afin qu'il puisse apporter aux autres ce qu'il possède d'authentique et en retirer avec discernement ce qui peut parfaire la sienne."

Extrait du Manifeste proclamé le 5 juillet 1975 par le Chef de l'Etat, cet appel à une découverte multilatérale des aspects les plus authentiques de la Culture rwandaise et à une ouverture éclairée aux apports extérieurs trace la voie de la Politique culturelle du Pays.

Toute culture véritable, en effet, est prospective. Participant du passé, qu'elle dynamise pour découvrir l'élan créateur qui se transmet de génération en génération, s'ouvrant au présent pour l'épanouir et y déceler les promesses originales de l'avenir, elle se définit comme une dialectique permanente entre des valeurs de conservation et des valeurs de création.

Elle est d'abord conservation, mais conservation éclairée. Plutôt qu'une stérile évocation de choses mortes, sorte de musée hétéroclite et poussiéreux d'un passé parfois caduc, elle est recherche sélective et valorisante des jalons significatifs du patrimoine national. Témoignage du passé, elle est aussi création dans le présent et ouverture sur l'avenir. La culture est un vécu quotidien. Elle ne peut l'être que dans le présent. A la fois résultante des étapes caractéristiques d'un patrimoine lentement forgé dans le passé et valorisé à bon escient, assimilation personnalisée d'apports d'autres civilisations et encouragement hardi mais éclairé des promesses du futur, la Culture vivante doit se présenter comme l'expression originale du génie national. C'est cela que l'avenir retiendra.

La culture, qu'elle soit du passé ou du présent, ne se conçoit pas comme jalousement réservée à la délectation d'une élite d'initiés. Elle doit être manifestation, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire s'ouvrir au peuple, se faire connaître de lui, susciter son intérêt, son adhésion, son concours.

Pour cela il importe, non seulement d'informer le public, mais de l'initier, de l'éduquer à comprendre le message qu'il reçoit, d'en donner la clef d'accès pour favoriser l'épanouissement de chacun. Ce double rôle d'information et de formation était traditionnellement dévolu à la famille. Dans notre société moderne, la transmission des valeurs culturelles se fait essentiellement par l'école et, de plus en plus, par les médias. De l'usage qui sera fait de l'une et des autres dépend en grande partie la qualité de notre Culture en devenir et l'ampleur de sa diffusion.

Ainsi définie comme une dialectique permanente entre les valeurs authentiques du passé, la créativité du présent et un sens prospectif avisé, la culture doit être soutenue par une politique harmonieuse et cohérente qui la fasse contribuer puissamment au développement du pays, dont elle doit être à la fois le moteur et le garde-fou.

La Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts contribuera à mettre en oeuvre les moyens de cette politique. Elle interviendra au triple niveau du Patrimoine, de la Promotion et de la Formation.

22- OBJETIFS

221- LISTE DE VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

2211- Recensement et classification

La Direction Générale aura pour fonction première de dresser et de tenir à jour le répertoire complet des valeurs culturelles du pays (sites, monuments, tradition orale, littérature, musique, objets d'art etc.) et de centraliser en permanence toutes les informations relatives aux recherches fondamentales et appliquées entreprises dans ce domaine.

Elle devra mettre au point des outils fonctionnels facilitant l'accès des chercheurs et du public aux richesses répertoriées. Ainsi par exemple, la normalisation des systèmes de classement et la constitution d'un fichier central des bibliothèques pourraient rendre de grands services, en attendant la création d'une Bibliothèque et d'Archives Nationales.

2212- Planification de la Recherche

La fonction de planification des activités et des recherches en matière culturelle est importante, puisqu'elle permet une efficacité accrue en réduisant les risques de double emploi et le gaspillage de moyens matériels et humains qui en résultent, en révélant les lacunes à combler et en donnant aux chercheurs et aux artistes isolés de meilleures possibilités de s'exprimer.

Bien entendu, ce n'est pas le rôle d'un service ministériel de conduire lui-même toutes ces recherches. Celles-ci doivent rester du ressort des organismes spécialisés, qui disposent des moyens adéquats en personnel, en équipement et en documentation. Jouissant d'une indéniable autonomie scientifique, ils trouvent auprès de la Direction Générale une coordination et un soutien administratifs susceptibles de faciliter leurs travaux tant au Rwanda qu'à l'Étranger et de renforcer ainsi leur action.

La Direction Générale devra être représentée de droit, à toutes les assemblées et réunions à portée culturelle organisées par un Service, un Institut ou un Établissement public ou privé.

222- CONTRIBUTION A LA PROMOTION CULTURELLE

2221- Promotion de la culture rwandaise

La Direction Générale a pour fonction de susciter, de détecter et d'encourager toutes les formes de manifestations à caractère culturel organisées par l'Éducation Nationale ou tout autre organisme public ou privé. Elle contribuera notamment à la diffusion de la Culture rwandaise au-delà du territoire national et favorisera l'organisation de colloques au Rwanda et la participation de Chercheurs rwandais à des colloques à l'étranger.

2222- Accueil des cultures étrangères

La Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts est l'interlocuteur privilégié des Services Culturels des Ambassades et des Représentations des Organisations Internationales. Elle a pour fonction de susciter, d'encourager et de coordonner les actions culturelles entreprises par ces organismes.

Elle les aide en identifiant les priorités dans le domaine des équipements culturels, de la diffusion du livre, du film etc...

2223- Appui administratif aux organisateurs

Dans l'un et l'autre cas, la Direction Générale apporte l'appui administratif nécessaire à la publicité, à l'organisation, au bon déroulement et à la diffusion de ces manifestations.

223- CONTRIBUTION A L'INFORMATION ET A LA FORMATION CULTURELLES

La Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts participe à l'information et à la formation culturelles de la population en concevant, conseillant, encourageant ou coordonnant toute action visant à initier le public à la Culture, à lui en donner le goût, à l'éduquer à la comprendre et à la vivre.

L'intervention de la Direction Générale sera particulièrement importante au niveau des établissements scolaires.

La fonction culturelle de l'École sera vivifiée par:

- une meilleure sensibilisation des maîtres à la Culture rwandaise et à d'autres formes de culture.
- la conception ou la sélection des matériels, livres et documents de toutes sortes nécessaires à cette action.
- le développement des activités d'éveil à l'expression et à la créativité.

Elle apportera également son concours à la formation culturelle extrascolaire, en concevant et en recommandant une pédagogie attrayante de la culture (organisation des musées et des expositions, actions d'émulation culturelle...) et en proposant un service de Conseil pédagogique aux organes d'information et aux groupements socio-culturels et de loisirs.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

PREPARATION DU DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL

ANNEXE AU DOCUMENT DE LA CULTURE ET DES BEAUX-ARTS (PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT)

La Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts a une triple fonction de mise en valeur du Patrimoine culturel, d'aide à la promotion de la Culture et de contribution à l'information et à la formation culturelles.

Les projets présentés ci-après s'inscrivent, sans exclusive, dans le cadre de ces objectifs, qu'ils permettront de concrétiser au cours du second Plan quinquennal.

Le tableau des effectifs fait apparaître une proportion relativement importante d'agents de la première catégorie.

Le rôle de la Direction Générale et la nature de ses activités imposent à l'évidence de disposer d'un personnel de haut niveau, capable de concevoir, de dynamiser, de conseiller, de planifier et de coordonner les recherches, les activités et les manifestations dans le domaine culturel.

Recrutés au niveau du doctorat ou de la licence dans des spécialités comme la psychopédagogie, la sociologie, la linguistique ou l'histoire, ces personnes seront choisies en fonction de l'intérêt et de la compétence qu'elles auront manifestés durant leurs études, pendant leur carrière professionnelle ou en toute autre circonstance pour les questions culturelles et artistiques.

Chargés de concevoir et d'animer l'ensemble des travaux de la Direction Générale, ces fonctionnaires seront secondés pour les tâches plus sectorielles par des techniciens hautement qualifiés: bibliothécaire, documentaliste, archiviste pour le Service Central de Documentation Culturelle; journaliste, spécialiste de formation Beaux-Arts, muséologue et animateurs culturels pour les autres activités.

Quelques techniciens A2 et une main-d'oeuvre spécialisée sont nécessaires pour la confection et la tenue du fichier, la fabrication du bulletin, etc...

Compte-tenu des indications qui précèdent, les fiches de projet ne mentionnent pas les besoins en personnel. Ceux-ci sont repris globalement dans le tableau des effectifs.

1. GENERALITES

11. Nom du projet:

SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION CULTURELLE

12. Nature du projet:

Avant-projet nouveau, nécessitant un investissement et une aide au fonctionnement.

13. Etat du dossier:

Prétude générale, en attente de financement.

14. Organe chargé de l'exécution:

Ministère de l'Education Nationale: Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

15 à 17. Calendrier:

Sous réserve de financement, début du second Plan quinquennal.

18. Localisation:

Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts, MINEDUC, KIGALI.

2. DESCRIPTION DU PROJET

21. Objectifs:

Répertoire central, ouvert à la consultation publique, des valeurs culturelles du pays et des travaux et informations qui s'y rapportent.

Outil fonctionnel facilitant l'accès des chercheurs et du public aux richesses répertoriées.

22. Nature des travaux à effectuer:

Mise à disposition, aménagement et équipement d'un local d'environ 40 m2, pour les fichiers et rayonnages, les bureaux du personnel et la consultation.

3. BILAN

31 à 33. Evaluation, nature et ventilation des charges:

Equipement mobilier et technique:

(Prix TTC)

- 1 ensemble fichier métallique à tiroirs pour classement de 15.000 fiches de format 7,5 x 12,5.....255.000FRW.
- 10 ensembles rayonnages métalliques, largeur 1 mètre, 5 niveaux.....50.000FRW.
- 3 bureaux.....75.000FRW.
- 2 bureaux dactylo.....24.000FRW.
- 2 tables, 1,70 x 0,78.....22.000FRW.
- 3 armoires 2 portes fermant à clef.....75.000FRW.
- 10 chaises.....35.000FRW.
- 2 machines à écrire.....120.000FRW.

656.000FRW.

Fiches et matériel consommable

15.000 fiches format 7,5 x 12,5.....75.000FRW.
Fournitures diverses500.000FRW.

575.000

Moyens de déplacement

1 véhicule (achat, entretien et fonctionnement
sur la base de 12.000 km par an).....1.800.000FRW.

1.800.000FRW.

3.031.000FRW.

34. Sources de financement

Ministère de l'Education Nationale

Aide extérieures à solliciter (France, Belgique, UNICEF, AGENCIES)

4. EMPLOI ET FORATION

Voir tableau général des effectifs.

1. GENERALITES

11. Nom du projet:

BULLETIN D'ECHANGES CULTURELS

12. Nature du projet:

Projet actualisé. Rubrique prévue depuis 1974 au budget des Affaires Culturelles. Pas de réalisation jusqu'ici, faute d'un objectif défini, d'un personnel compétent et en nombre suffisant, d'une évaluation réaliste des coûts.

13. Etat du dossier:

Dossier technique simple.

14. Organe chargé de l'exécution:

Ministère de l'Education Nationale; Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

15 à 17. Calendrier:

Debut du second Plan quinquennal.

Enquêtes et livraisons d'essai au 3ème trimestre 1976.

18. Localisation:

Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts: KINYINYI, KIGALI.

2. DESCRIPTION DU PROJET

21. Objectifs:

Mensuel et bilingue, le Bulletin est un outil essentiel au service de la triple fonction de la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts: mise en valeur du patrimoine culturel, aide à la promotion de la culture, contribution à l'information et à la formation culturelles.

Il constitue notamment:

- un outil d'enquête auprès de la population pour le recensement des valeurs culturelles.

- un support de sensibilisation d'information et de formation culturelle.

relles.

- un véhicule de diffusion et de promotion culturelles.

- un organe de liaison entre services, institutions ou personnes

intéressées à l'action culturelle.

- un facteur d'évaluation culturelle.

22. Nature des travaux à effectuer:

Neant.

23. Moyens techniques à mettre en oeuvre:

Pas de moyens spécifiques, un applicateur électrique et des

machines à écrire étant de toutes façons indispensables dans

l'équipement de la Direction Générale.

Facultatif: 1 stencilleuse électrique no.

3. FINANCEMENT

31 à 33. Evaluation, nature et ventilation des charges:

Bases de calcul:

- Bulletin mensuel ronéotypé de 20 pages imprimées au recto, soit 240 feuilles par numéro et par an.

- Diffusion:

Présidence de la République 10
Ministères et Offices (5 exemplaires) 75

Représentations diplomatiques au
Rwanda (3 exemplaires) 45
Ambarwanda à l'étranger (3 ex.) 45
Préfectures (10 exemplaires) 100
Communes (1 exemplaire) 145

Etablissements d'enseignement
supérieur (10 exemplaires) 70

Etablissements secondaires (5 ex.) 350

Inspections de secteur (1 ex.) 85

Paroisses et moniteurs de
l'enseignement primaire 1.575

soit 2.500 exemplaires à 600.000 feuilles par an.

Coût annuel:

Papier: 600.000 x 1,5900.000FRW.

Stencils: 300 x 206.000FRW.

Encre: 240.000 x 40080.000FRW.

Divers:.....3.00030.000FRW.

1.015.000FRW.

34. Sources de financement:

Budget de l'Education Nationale.

Contribution financière des destinataires à étudier.

4. EMPLOI ET FORMATION

Pas de personnel spécifique. Voir tableau général.

1. GENERALITES:

11. Nom du projet:

CONCOURS LITTERAIRE.

12. Nature du projet :

Promotion de la littérature rwandaise.

13. Etat du dossier:

Dossier technique simple.

14. Organe chargé de l'exécution:

Ministère de l'Education Nationale: Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

15 à 17. Calendrier:

L'année 1978.

18. Localisation:

Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts, MINEDUC, KIGALI.

2. DESCRIPTION DU PROJET:

21. Objectifs:

Le Concours en question aura pour but la mise en exécution du programme du Gouvernement qui vise à stimuler la créativité et le goût artistique dans le domaine littéraire.

3. FINANCEMENT:

31 à 33. Evaluation, nature et ventilation des charges:

1° Publicité.....	100.000FRW.
2° Achat du matériel de dactylographie.....	150.000FRW.
3° Prime des lauréats:	
10 prix, coût total.....	500.000FRW.
4° Frais de réunions (1 fois).....	8.000FRW.
5° Prime des lecteurs au nombre de 20	
1200 x 20 x 4 =.....	96.000FRW.
6° Réception lors de la remise	
des prix.....	100.000FRW.
7° Divers.....	46.000FRW.
	<u>1.000.000FRW.</u>

34. Sources de financement:

- 1° Budget du Ministère de l'Education Nationale
- 2° Don des services privés et parastataux
- 3° Don des Ambassades
- 4° Aide extérieure à solliciter (AGECCP, UNESCO, ICAM)

4. EMPLOI ET FORMATION:

Voir tableau général des effectifs.

I. GENERALITES:

II. Nom du projet:

CONCOURS ARTISTIQUE.

I2. Nature du projet:

Promotion artistique.

I3. Etat du dossier:

Dossier technique simple

I4. Organe chargé de l'exécution:

Ministère de l'Education Nationale: Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts

I5 à I7. Calendrier:

L'année 1977.

I8. Lacalisation:

Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts, MINEDUC, KIGALI.

2. DESCRIPTION DU PROJET:

2I. Objectifs:

Le Concours a pour but la mise en exécution du programme du Gouvernement qui vise à stimuler la créativité artistique et artisanale.

* 3. FINANCEMENT:

3I à 33. Evaluation, nature et ventilation des charges:

1° Publicité.....	100.000FRW.
2° Prime des lauréats.....	500.000FRW.
3° Jury (10 personnes:1200x10x4).....	48.000FRW.
4° Réception.....	100.000FRW.
5° Location de la salle.....	10.000FRW.
6° Etalage.....	60.000FRW.
7° Divers.....	182.000FRW.
	<u>1.000.000FRW.</u>

34. Sources de financement:

- I. Budget du Ministère de l'Education Nationale
2. Aide extérieure à solliciter (AGFCCP, UNESCCP, ICAM)

* : Ces chiffres sont versés sur le dossier Concours Littéraire organisé à l'occasion de l'A.I.F. 1975.

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. GENERALITES:

11. Nom du projet:
 SEMINAIRE CULTUREL
12. Nature du projet:
 Réhabilitation de la culture rwandaise
13. Etat du dossier:
 Dossier simple et technique
14. Organe chargé de l'exécution:
 Ministère de l'Education Nationale: Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.
- 15 à 17. Calendrier:
 août : 1977 (3 jours?)
18. Localisation:
 Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts: MINEDUC, KIGALI.

2. DESCRIPTION DU PROJET.

21 Objectifs:

Réunir les différentes personnalités de renom ... culturel et scientifique pour définir ensemble le rôle et la place de la Culture dans un pays, spécialement dans un pays en voie de développement, exposer et étudier pour chaque secteur culturel les différents problèmes qui se posent.

3. FINANCEMENT:

31 à 33. Evaluation, nature et ventilation des charges:

- nombre de participants: 80 nationaux et 20 internationaux.
- lieu du séminaire: salle des Conférences de l'OCAM, Kigali.
- restauration: 1200FRW/jour pour 100 personnes pendant*
 3 jours, soit 360.000FRW
- logement: 150.000FRW
- transport des séminaristes: 2 bus pendant 3 jours
 soit:.....150.000FRW.
- papier, télégr., télex, divers:

1.000.000FRW

total: 1.660.000FRW.

Documents de travail: à préparer par la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

34- Sources de financement:

- 1° Budget du Ministère de l'Education Nationale
- 2° Aide extérieure et d'organismes, à solliciter.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
 ET DES BEAUX-ARTS.

PRÉVISIONS D'EMPLOIS POUR LA PÉRIODE 1977-1981.

PRÉVISIONS DE RECRUTEMENT

Total personnel payé sur le budget de l'Etat.

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	total	176	177	78	79	180	181
Catégorie 1	2	2	1	1	0	0	5	12	14	15	15	15	5
Techniciens A1	4	3	2	2	1	0	12	14	17	19	11	12	12
Techniciens A2	8	0	0	0	0	0	8	18	18	18	18	18	8
M.O. Spécialisée (dactylos)	4	1	1	1	0	0	6	14	15	16	16	16	6
Total Général	18	6	4	2	1	0	31	118	124	128	130	131	31

Prévisions de Personnel pour la Direction Générale
de la Culture et des Beaux-Arts (1977 - 1981)

Note relative à la lecture du tableau:

1. La première colonne est réservée aux unités en place (1976):

3 catégories:

Cat. 1: 2 unités (2 licenciés) = -1 psychopédaogue
-1 philologue

Technic. A1: 4 unités (4 bacheliers):

- 1 archiviste
- 1 historien
- 1 artiste (expatrié)
- 1 psychopédaogue

Technic. A2: 8 unités (niveau D6 et assimilés):

- 1 journaliste
- 1 artiste
- 6 unités de formation générale

M.C. spécialisée: 4 dactylos

2. Pour le Service Central de Documentation Culturelle, il faudra recruter ou former:

- 1 technicien A1 en 1977, 1 en 1978 et 1 en 1979
 - 1 documentaliste
 - 1 archiviste
 - 1 bibliothécaire
- 1 dactylo en 1977

3. Pour le reste du service de la Culture et des Beaux-Arts, il faudra:

3 unités de catégorie 1 (2 en 1977, 1 en 1978)

5 unités techniciens A1 (2 en 1977, 1 en 1978, 1 en 1979, 1 en 1980)

- 2 animateurs culturels
- 1 journaliste: rédacteur en chef
du Bulletin culturel
- 1 spécialiste de formation Beaux-Arts
- 1 muséologue

1 dactylo, en 1978

En tout, le personnel de la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts comptera 31 unités, sans compter les plantons et les chauffeurs.